



Entraide Universitaire Française

Association loi 1901 d'intérêt général

Assemblée générale de l'Entraide Universitaire Française

Année 2019

Pour une aide financière au service des étudiants réfugiés en France

Avec le soutien de :



Ministère de l'intérieur
Direction de l'asile - Direction générale
des étrangers en France



Union européenne

**Fondation
Entraide
Hostater**

Association MVT

Fonds de dotation des
**Anciens et Amis de la
SCOP Coopérative
Université Club
(AACUC)**

Conseil d'administration

Hervé HAMON	Président
Michel ARMATTE	Secrétaire général
Annie JACOB	Secrétaire général adjoint
Marc SAINT-FERDINAND	Trésorier
Jean-Paul THEULIER	Trésorier adjoint
Arzuman AGBABA	Administrateur
Catherine RATIER	Administrateur
Claire-Lise CHEVALLEY	Administrateur
Michèle SAINT FERDINAND	Administrateur

Commissariat aux comptes

Cabinet BDO

Service des bourses de l'EU

Patricia MARCHESE
Monique CISSE
Karine SAUNIER

Assemblée Générale du 24 septembre 2020

1. Procès-verbal de synthèse	page	4
2. Présentation et approbation du rapport moral	page	5
I. L'année universitaire 2019-2020 :	page	5
Les demandes		
La commission des bourses		
Les boursiers		
Les principales activités du service des bourses		
Les activités d'accompagnement et de soutien		
II. L'année universitaire 2018-2019	page	9
Les résultats de validation		
La poursuite d'études		
Les diplômes obtenus		
3. Présentation et approbation du programme d'activités 2020-2021	page	15
4. Présentation et approbation du rapport financier sur l'exercice 2019	page	16
Affectation du résultat 2019		
Rapport du commissaire aux comptes		
5. Présentation et approbation du budget 2020	page	19

A partir du rapport d'activités 2019 de l'OFPRA, quelques données et commentaires sur les réfugiés en France	page	20

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ENTRAIDE UNIVERSITAIRE FRANÇAISE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

- Pouvoirs donnés par les membres absents :

André Encrevé	donne pouvoir à Hervé Hamon
Jean-Pierre Coudour	donne pouvoir à Hervé Hamon
Eva Touaty	donne pouvoir à Claire-Lise Chevalley
Vida Samei	donne pouvoir à Marie-Jo Descolonges
Monique Rouillé Boireau	donne pouvoir à Michel Armatte
Sylviane Durrande	donne pouvoir à Michel Armatte
Davy Dusabyinema	donne pouvoir à Arzuman Agbaba
Catherine Ratier	donne pouvoir à Hervé Hamon
Annie Vinokur	donne pouvoir à Claire-Lise Chevalley
Marie-Paule Caire	donne pouvoir à Soro Songuida
Marie-Françoise Debiegne	donne pouvoir à Marie-Jo Descolonges
Jean-Paul Theulier	donne pouvoir à Claire-Lise Chevalley
Annie Jacob	donne pouvoir à Michel Armatte
Mario Raskin	donne pouvoir à Marie-Jo Descolonges
Michèle Saint-Ferdinand	donne pouvoir à Marc Saint-Ferdinand
Mohammed Sow	donne pouvoir à Hervé Hamon
Cécile Friedmann	donne pouvoir à Marc Saint-Ferdinand

- Votes devant être émis par les membres présents et représentés :

- Rapport moral 2019 **adopté à l'unanimité**
- Programme d'activités 2020-2021 **adopté à l'unanimité**
- Rapport financier et affectation du résultat 2019 **adopté à l'unanimité**
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019 **adopté à l'unanimité**
- Budget 2020 **adopté à l'unanimité**
- Fixation du montant des cotisations 2020 : **adopté à l'unanimité**
 - cotisation membre actif : 30 €
 - cotisation membre étudiant : 20 €
 - cotisation membre de soutien : 75 €
 - cotisation personne morale : 750 €
- Renouvellement partiel du conseil d'administration : **adopté à l'unanimité**
 - Hervé Hamon ; Annie Jacob ; Arzuman Agbaba ; Claire-Lise Chevalley
(membres réélus pour deux ans)
- Agrément de nouvelles adhésions : **adopté à l'unanimité**
 - Rudi Osman
- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 20h30

- Intervention :

« A partir du rapport d'activités 2019 de l'OFPPRA, quelques données et commentaires sur les réfugiés en France », par Marie-Jo Descolonges

2. RAPPORT MORAL

Présenté par :
Hervé HAMON, président de l'EUF
Patricia MARCHESE, responsable du service des bourses

I. L'année universitaire 2019-2020

LES DEMANDES

Pour l'année 2019-2020, l'EUF a reçu **193 demandes** de bourse ou d'aide (au 31 mai 2020).

28 demandes n'ont pas donné lieu à la constitution de dossiers : réfugiés ne remplissant pas les critères d'attribution de bourse de notre association, ou ayant un niveau trop faible en français, ou se présentant dans nos locaux après la fin des commissions (demandes tardives).

Au final, elle a constitué **165 dossiers** de demande de bourse ou aide (dont 64 demandes de FLE)

- tous les dossiers concernaient des étudiants réfugiés, apatrides ou bénéficiaires de la protection subsidiaire
- la moitié des demandes provenaient d'étudiants de la **Région Ile-de-France**, soit 51%
- 63% des dossiers étaient des **premières demandes**

Le profil des demandeurs de bourse

Origine des candidats

Amérique	2
Europe	18
Afrique	55
Asie	90

Arrivée en France

68% étaient en France depuis 3 à 5 ans

Genre

dossiers présentés par des hommes	56%
dossiers présentés par des femmes	44%

Age

moins de 28 ans	33%
entre 28 et 35 ans	38%
plus de 35 ans	29%

LA COMMISSION DES BOURSES : 113 DOSSIERS ACCEPTES

La commission des bourses s'est réunie et a examiné les **165** dossiers et attribué **113** bourses (annuelles ou partielles) et aides financières spéciales :

- Deux commissions fin juillet 2019 pour étudier les demandes de prise en charge des cours de français. Ces commissions doivent se tenir tôt car les cours commencent début septembre (voire fin août) et certaines écoles n'autorisent pas les étudiants à suivre les cours sans avoir reçu le paiement ou la lettre d'attribution qui stipule que l'EUF paiera ces cours.
- Une commission fin juillet 2019 pour 5 dossiers urgents de renouvellement.

- Trois commissions de septembre à novembre 2019 pour étudier les autres demandes.
En général, en septembre la commission étudie les demandes de « renouvellement sur succès ».

Au total : **113** dossiers acceptés pour des aides différentes, en fonction des fonds.

LES BOURSIERS

Origine

Amérique	1	(Guyana)
Europe	13	(Albanie, Arménie, Kosovo, Russie, Turquie, Ukraine)
Afrique	36	(Burkina Fasso, Burundi, Centrafrique, Egypte, Ethiopie, Guinée Conakry, Libye, Maroc, RDC, Rwanda 6, Soudan 10 , Togo)
Asie	63	(Afghanistan 10 ; Apatride, Bangladesh, Chine, Irak 7 ; Iran, Sri Lanka, Syrie 33 , Yémen)

Genre

65 hommes	58%
48 femmes	42%

Age

moins de 25 ans	16
de 25 à 27 ans	23
de 28 à 35 ans	43
de 36 à 40 ans	22
de 41 à 45 ans	5
de 46 à 50 ans	3
plus de 50 ans	1

Etat civil

82 célibataires	73%
25 mariés	
5 divorcés ou séparés	
1 veuf	

En France depuis ...

moins de 3 ans	13
de 3 à 5 ans	76
de 6 à 10 ans	22
plus de 10 ans	2

Les connaissances-nous ?

Oui, car parmi les 113, **38** étaient des anciens boursiers, soit 34% (dossiers de renouvellement)

2 ^{ème} année de bourse ou aide :	23
3 ^{ème} année de bourse ou aide :	11
4 ^{ème} année de bourse ou aide :	2
5 ^{ème} année de bourse ou aide :	1
6 ^{ème} année de bourse ou aide :	1

Et **75** nouveaux boursiers

Diplômes préparés

Diplôme de langue française	39
Licence	14
Licence pro	2
BTS	2
DEUST	1
Diplôme ASS	1
Diplôme soins infirmiers	1
DUT	4
Autres de niveaux bac+1 à bac+3	2
Master	39
Diplôme d'ingénieur	2
Autres diplômes	6

LES TYPES D'AIDE – LES FONDS

Sur les **113*** étudiants réfugiés boursiers :

- **35** ont bénéficié d'une bourse (annuelle ou partielle) : fonds du Ministère de l'intérieur, fonds EUF-FEH, fonds MVT
 - 18 bourses annuelles
 - 17 bourses partielles (dont 11 bourses relais)
- **65** ont bénéficié d'une aide pour les frais de formation : fonds du Ministère de l'intérieur et fonds FAMI
 - **39** FLE (18 en IdF, 21 en province)
 - **26** autres
- **43** ont bénéficié d'une aide pour le paiement du loyer : fonds du Ministère de l'intérieur et fonds FAMI, ou fonds AACUC
- **4** ont bénéficié d'une aide pour l'achat de livres ou matériel : fonds du Ministère de l'intérieur et fonds FAMI

*Le total est supérieur à 113 car un même étudiant a pu bénéficier de plusieurs aides.

LES PRINCIPALES ACTIVITES DU SERVICE DES BOURSES

Trois salariées accueillent et orientent, les mardis, jeudis, et vendredis, tout au long de l'année, le public qui se présente dans nos bureaux.

Les primo demandeurs de bourse sont informés sur les études, les établissements, les autres possibilités de bourses ou aides ; si nécessaire, ils sont mis en relation avec d'autres étudiants (anciens ou actuels boursiers), ou avec des enseignants de notre réseau.

Entre juin et novembre 2019, le service a constitué les dossiers de demande de bourse, avec la précieuse aide des services sociaux des CROUS pour les étudiants des régions.

Entre juillet et novembre 2019, les commissions des bourses ont été préparées et organisées.

En décembre 2019, à cause de la grève des transports, le service a accueilli moins d'étudiants dans ses locaux, et commencé à faire un suivi plus important par mail et téléphone.

En principe, tout au long de l'année universitaire, le service s'occupe du paiement des aides financières spéciales, du paiement mensuel des bourses et du suivi. Les boursiers de la région parisienne se présentent dans les locaux de l'EUF pour retirer leur aide ou bourse payée par chèque. C'est le moment de faire le point sur les études, les difficultés rencontrées... Et d'essayer, dans la mesure de nos possibilités, de leur apporter une aide (mise en relation avec d'autres boursiers, des enseignants, prêt d'ouvrages pour le français ou la préparation des concours, recherche d'ordinateurs, mise en place des cours de soutien ...).

Mais à partir d'avril 2020, à cause de la pandémie et du confinement, le travail du service a changé.

Les bureaux ont fermé pendant deux mois.

Une partie des salariées a été mise en chômage partiel.

Les boursiers ont reçu les bourses et aides par virement. Le paiement par chèque a été abandonné.

Des aides exceptionnelles supplémentaires ont été versés aux étudiants en grande difficulté.

Le second semestre a été très difficile pour nos boursiers, comme pour une grande partie des étudiants en France.

Isolement, manque de moyens financiers, manque d'équipement pour suivre les cours en distanciel, impossibilité de trouver un stage pour valider le semestre, perte du petit job étudiant ...

Le service a essayé de les aider au mieux, avec nos moyens financiers limités depuis janvier 2020 et la fin de la subvention FAMI.

Fort heureusement, le Ministère de l'intérieur continue à nous soutenir.

En juillet 2020, à cause de la pandémie, la rencontre annuelle des boursiers, appelée « Pot des étudiants », n'a pas pu avoir lieu.

LES ACTIVITES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN MENEES PAR LES BENEVOLES

Comme tous les ans, les bénévoles donnent des cours hebdomadaires dans nos locaux. Nous disposons en effet de deux salles d'études, d'un certain nombre d'ouvrages à emprunter, d'un ordinateur avec accès internet et d'une imprimante pour l'usage des étudiants.

Cette année universitaire a été marquée par la difficulté des bénévoles et des étudiants à venir dans nos locaux. Ceci a commencé en décembre 2019, avec la grève des transports, et a continué en mars 2020 avec le premier confinement.

Les bénévoles ont essayé de maintenir les cours en distanciel, via internet, ou parfois, tout simplement de garder un lien par téléphone. Mais l'année a été difficile pour tous.

II. L'année universitaire 2018-2019

LES RESULTATS DE VALIDATION

Résultat	2018/2019	
Succès partiel	3 2,4%	97 76,4%
Succès	94 (dont 35 FLE) 74 %	
Échec	22 (dont 8 FLE) 17 %	27 21 %
Abandon	5 (dont 2 FLE) 4%	
Résultats inconnus	3 2,4%	
Total étudiants	127	

Succès partiel. Quelques exemples : l'étudiant valide une partie de l'année et continue ses études, l'étudiant valide les séminaires en M2 mais continue à travailler son mémoire ...

Diplômes :

Sur les 127 inscriptions, 51 années se terminaient par un diplôme

Sur les 51, 45 ont été effectivement validées par un diplôme (voir pages suivantes), soit **88%**

LA POURSUITE D'ETUDES

Parmi les **127 boursiers**, **54 (43%) continuent** leurs études en **2019-2020** (53% l'année dernière) :

- 23 (18%) continuent leurs études avec une **bourse et/ou une aide de l'EU**F (33% l'année dernière)
Parmi ces 23 étudiants, 4 font une deuxième année de français langue étrangère
- 25 continuent leurs études avec une bourse du **CROUS** (18 l'année dernière)
- 8 continuent leurs études avec une autre bourse, allocation, aide ou rémunération

LES DIPLOMES OBTENUS

Diplômes :

Sur les 127 inscriptions, 51 années se terminaient par un diplôme

Sur les 51, 45 ont été effectivement validées par un diplôme (voir pages suivantes), soit **88%**

Parmi les **94** étudiants qui ont réussi complètement l'année universitaire :

35 ont obtenu un niveau ou un diplôme de langue française :

Niveaux obtenus en FLE	Nombre d'étudiants
A2	8
B1.1	4
B1.2	6
B2	13
C1	4
Total étudiants	35

Et 45 ont obtenu un autre diplôme (voir liste page suivante), soit **88%** de ceux dont l'année d'études était validée par un diplôme

Les 45 diplômes, certificats, titres, etc. obtenus (autres que FLE) :

	diplôme	où	profession ou activité antérieure	nombre d'années de bourse ou aide EUF
1	DU Pharmacie clinique	Univ Paris Descartes	pharmacienne	1 an
2	CES Chirurgie dentaire d'odontologie chirurgicale	Univ Paris Diderot Paris 7	chirurgien dentiste	1 an
3	DE de docteur en pharmacie	Univ de Limoges	étudiant	2 ans
4	Master Sciences du médicament	Univ de Nantes	étudiante	1 an
5	Master d'architecture	ENSA de Paris Belleville	architecte	1 an
6	Master d'architecture	INSA Strasbourg	architecte	1 an
7	Master Génie civil - Ingénierie des structures du bâtiment	Univ de Lorraine	Ingénieur en construction	1 an
8	Master Génie civil - Urbanisme, environnement	Univ de Reims	Ingénieur civil	2 ans
9	Master Administration économique et sociale	Univ de Strasbourg	étudiante	2 ans
10	Master Géomatique- Information géographique	Univ Paris Est Marne la Vallée	étudiant	3 ans
11	Master Géomatique	Univ Paul Valéry Montpellier	étudiant	1 an
12	Master informatique	INEAD	étudiante	4 ans

13	Master informatique	Univ Paris Sud	technicien informatique	4 ans
14	Master Optique, image, vision, multimédia	Univ Paris Est Créteil	étudiant	1 an
15	Master MIAGE (méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises)	Univ Paris Dauphine	ingénieur informatique	3 ans
16	Master Mathématiques	Univ Paris 1 Panthéon Sorbonne	étudiant	4 ans
17	Master Droit social	Univ Paris Nanterre	assistante juridique	1 an
18	Master Science politique	Univ Vincennes Saint Denis	journaliste	1 an
19	Master journalisme	Univ Paris Dauphine	journaliste	1 an
20	Master Economie et gestion	Univ de Bordeaux	étudiante	1 an
21	Master Comptabilité, contrôle, audit	CFA universitaire EVE - Univ d'Evry	étudiante	5 ans
22	Master LLCR Kurde	INALCO	étudiant	5 ans
23	Master Management sectoriel (parcours gérontologie)	Univ Caen Normandie	consultant en management	1 an
24	Responsable logistique de la solidarité internationale	Institut Bioforce 69	employé dans une ONG	2 ans
25	M1 Géographie, géomatique	Univ Vincennes Saint Denis	étudiante	1 an
26	M1 Génie civil	Univ de Cergy Pontoise	étudiant	1 an

27	M1 Sciences cognitives	Univ Lumière Lyon 2	travailleur social	2 ans
28	M1 Philosophie contemporaine	Univ Panthéon Sorbonne	étudiant	4 ans
29	M1 Sciences du langage	Univ Vincennes Saint Denis	étudiante	2 ans
30	M1 LLCER- Arabe	INALCO	étudiant	1 an
31	M1 LLCER- Arabe	Univ Paris 3 Sorbonne Nouvelle	institutrice	1 an
32	M1 LLCER- Russe	Univ de Strasbourg	traducteur	2 ans
33	M1 Ingénierie de la santé	Univ de Lille	animateur socio-sportif	1 an
34	M1 Biologie moléculaire et cellulaire	Sorbonne Université	étudiant	1 an
35	M1 STAPS	Univ de Montpellier	prof éducation physique	1 an
36	M1 Télécommunications et réseaux	CNAM	technicien informatique	1 an
37	Licence Arabe	Univ Bordeaux Montaigne	professeur d'anglais	1 an
38	Licence Arabe	Univ Paris Sorbonne	étudiante	3 ans
39	Licence Génie civil	Univ de Limoges	conducteur de travaux	1 an
40	Licence Mathématiques	Univ Vincennes Saint Denis	étudiante	2 ans

41	Licence Mathématiques	Univ Grenoble Alpes	sans	2 ans
42	Licence MIASHS (Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales)	Univ Vincennes Saint Denis	sans	1 an
43	BTS SIO (services informatiques aux organisations)	GRETA Viva 5 - Académie de Grenoble	étudiant	2 ans
44	BTS analyses de biologie médicale	AFBB Paris	technicienne de laboratoire	1 an
45	Diplôme d'Aide-soignante	IFSI Diaconesse de Reuilly	Infirmière	1 an

3. PROGRAMME D'ACTIVITES POUR 2020-2021

présenté par Hervé HAMON, président de l'EUF

Les difficultés propres à la pandémie ne doivent pas occulter un fait important : les étudiants réfugiés, public cible de l'EUF, sont en majorité désormais mieux aidés et accompagnés que par le passé. En témoignent notamment, d'une part la mise en place progressive de politiques publiques actives en direction des réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire, d'autre part la diversification des initiatives publiques et privées concernant les étudiants réfugiés et leur insertion professionnelle (création de DU passerelles par de nombreuses universités, start up « sociales », associations d'accompagnement telles que l'Union des étudiants exilés, etc.).

Ces évolutions de son environnement incitent l'Entraide, qui s'est toujours adaptée dans sa longue histoire (commencée en 1933), à renouveler son action, dans ses objectifs comme dans ses modalités. Une telle démarche ne peut être improvisée ; c'est pourquoi le conseil d'administration a sollicité une équipe pour éclairer les choix à venir. Cette équipe est composée de deux étudiantes en formation continue dans un diplôme d'entrepreneuriat social à l'Université Paris-Dauphine (en partenariat avec le groupe SOS), dont le travail sera le mémoire de fin d'études, qui devrait être remis en mars 2021.

Disposant d'un diagnostic élargi, l'association pourra alors engager un processus de décision stratégique, dont l'assemblée générale de juin 2021 devrait ratifier le principe et initier les modalités.

En attendant, tout sera mis en œuvre, en matière d'accueil comme de suivi, pour répondre aux difficultés rencontrées par les étudiants dans une année universitaire qui s'annonce aussi perturbée que précédente.



Assemblée générale du 24 septembre 2020

Rapport financier exercice 2019

Présenté par Marc Saint-Ferdinand, trésorier

Nous enregistrons cette année, un résultat positif de 69 127,06 €.

Afin de conserver un comparatif de résultat excluant les éléments provisionnels, le résultat corrigé (des provisions faites) de l'exercice précédent s'établissait à hauteur de 42 571,84 € contre 60 233,95 € en 2017.

On observe ainsi une certaine stabilité du résultat autour de 50 000 € dans la mesure où la structure des produits et des charges reste relativement identique.

1- Bilan, analyse des principaux postes :

- *Sommes à recevoir pour un montant total de 562 500 € :*

Ce compte regroupe les subventions FAMI non reçues à ce jour pour les années :

- 2015 - 2016 pour un montant de 225 000 €
- 2017 pour un montant de 112 500 €
- 2018 pour un montant de 112 500 €
- 2019 pour un montant de 112 500 €

Les autres produits à recevoir pour un montant de 45 137 € correspondent au solde de la dotation de la fondation, non versée au 31-12-2019.

- *Fonds dédiés sur autres ressources :*

Ce compte regroupait les subventions AACUC, MVT et FAMI (125 909,90 €) qui étaient non apurées en 2018 et qui ont été soldées sur 2019. En conséquence le compte est à 0 au 31-12-2019.

2- Analyse du compte d'exploitation :

En ce qui concerne les charges :

- **Frais de personnel :**

On constate cette année une relative stabilité de la masse salariale à hauteur de 110 626 € contre 116 317 € l'année précédente et 113 525 € en 2017.

- **Les honoraires :**

Le poste « honoraires » avait connu une progression de près de 110 % en cinq ans, principalement due aux interventions FAMI.

Ils s'établissent cette année à hauteur de 16 383,28 € contre 19 914,20 €, en baisse de 17,73 % par rapport à l'exercice précédent.

- **Location du siège :**

Son montant reste stable à hauteur de 24 000 € pour un budget de 24 000 €

- **Charges d'exploitation :**

Leur montant de 472 078,26 € est comparable aux 505 789,38 € de l'exercice précédent.

Compte tenu du fait que le montant des charges était déjà de 500 000 € en 2016, on peut conclure à une stabilité des charges d'exploitation.

En 2019 le montant des bourses et aides financières accordées aux réfugiés a diminué de moins de 1 % pour se situer à hauteur de 287 630,61 € contre 312 714,60€ en 2018. Rappelons que le montant de 2017 était de 315 142,00 €,

En ce qui concerne les produits :

Les subventions d'exploitation hors bénévolat sont cette année de 386 428,67 € soit une baisse de 224 406 € par rapport à l'année 2018 (610 835 €). Cette baisse est essentiellement due à la subvention triennale FAMI qui était de 337 500 € au 31-12-2018 et qui a été simplement reconduite pour une année à hauteur de 112 500€.

A la suite de l'affectation du résultat de 2019, les fonds associatifs se situeront au niveau de 697 584,76 € contre 628 457,70 € en 2018.

Nous avons toujours des retards importants sur les soldes des subventions FAMI, ce qui génère en fin de période des tensions de trésorerie qui sont résolues en partie par les avances faites par la Fondation.

Résolution proposée à l'Assemblée Générale

Il est proposé d'affecter le résultat 2019, d'un montant de 69 127,06 €, au compte « Autres réserves ».

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes, cabinet BDO, approuve sans réserve les comptes de l'EUUF pour l'année 2019.

5. BUDGET 2020

(voir budget prévisionnel 2020 page suivante)

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60-Achats		1 500	70- Prestations de services		
Prestations de services					
Achat de matière et fournitures			74- Subventions d'exploitation		369 541
Autres fournitures		1 500	Etat		
61- Services extérieurs		25 900	- Ministère de l'Intérieur		139 541
Location Siege		24 000			
Locations et maintenance		1 000	Aides privées :		
Entretien - divers		500	- Fondation Entraide		
Assurance		200	Hostater		140 000
Documentation		200	- Autres aides privées et sommes à recevoir		90 000
62- Autres services extérieurs		25 000			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		20 000	75-Autres produits de gestion courante		5 000
Publicité, publications, imprimés		1 000	dont cotisations, dons manuels ou legs		5 000
Déplacements, missions, réceptions		1 000			
Services bancaires, autres		500	76- Produits financiers		0
Autres : affranchissement, téléphone, internet		2 500	77-Produits exceptionnels		459
63- Impôts et taxes		600	78 - Reprises sur amortissements et provisions		0
Impôts et taxes sur rémunération		0			
Autres impôts et taxes : formation prof continue		600			
64- Charges de personnel		122 000			
Rémunération de personnel		81 000			
Charges sociales		38 000			
Autres charges de personnel		3 000			
65-Autres charges		200 000			
Bourses réfugiés		170 000			
Aides logement réfugiés		30 000			
Divers		0			
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles		0			
68 - Dotation aux amortissements et provisions		0			
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES INDIRECTES		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		375 000	TOTAL DES PRODUITS		375 000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86- Emplois des contributions volontaires en nature		25 000	87-Ressources des contributions volontaires en nature		25 000
Secours en nature			Bénévolat		25 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole		25 000	Dons en nature		
TOTAL		400 000	TOTAL		400 000

**A partir du rapport d'activités 2019 de l'OFPRA,
et d'autres sources,
quelques données et commentaires
sur les réfugiés en France**

par Marie-Jo DESCOLONGES

Réfugiés 2019

Première partie

ECLAIRAGE : dans le monde

Source : sites du Haut-Commissariat aux Réfugiés

1% de l'humanité déracinée

Les déplacements forcés ont presque doublés depuis 10 ans, pour atteindre 79,5 millions de personnes à la fin de l'année 2019.

« Le phénomène des déplacements de population ne montre aucun signe de diminution, car le changement climatique, et les conflits -qui pour certains durent depuis des années- contribuent à des crises de plus en plus complexes ». ¹

80% des personnes déracinées, à travers le monde, se trouvent dans des territoires affectés par l'insécurité alimentaire et confrontés aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles.

De ces personnes déplacées, **26,5 millions** (réfugiés² et demandeurs d'asile en attente) ont traversé des frontières internationales pour trouver refuge hors de leur pays d'origine.

Les enfants représentent la moitié des réfugiés du monde.

Les 2/3 des réfugiés et demandeurs d'asile viennent de 5 pays : la Syrie, le Venezuela, l'Afghanistan, le Soudan du Sud, le Myanmar.

La plupart d'entre eux trouvent refuge dans un pays proche de chez eux : ce sont les pays en développement qui supportent, le plus, les déplacements de population.

Au cours de la dernière décennie, 4 millions de personnes ont pu retourner dans leur pays d'origine, contre 10 millions, la décennie précédente.

« Alors que le conflit en Syrie perdurait, le pays continuait de compter le plus grand nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées à l'intérieur du pays – soit 13,2 millions au total et environ un sixième des personnes déracinées à travers le monde. Les réfugiés syriens qui ont fui vers les pays voisins doivent composer avec le traumatisme du déplacement prolongé.

Ahmad (43 ans) et Fahemyh Hussain (42 ans) ont fui Alep en Syrie en 2016, lorsque les bombardements se sont aggravés au point qu'ils ont dû fuir pour sauver leur vie. Ils ont trouvé la sécurité à Amman, en Jordanie. Ahmad se souvient encore du soulagement qu'il a ressenti, lorsque ses sept enfants se sont endormis paisiblement, la première nuit, au camp de réfugiés d'Azraq. Mais, quatre ans plus tard, la contrainte de vivre dans le camp, tout particulièrement pendant le confinement dû à la pandémie de Covid-19, s'est avérée presque insupportable, a-t-il expliqué.

« Je veux subvenir aux besoins de ma famille, et assumer mon rôle de père. Parfois, j'aimerais que nous puissions vivre à nouveau dans un appartement normal, vivre à l'extérieur d'un camp de réfugiés, et que j'aie un emploi où me rendre tous les matins », a-t-il ajouté. « Au moins, ici, nous avons un refuge et les enfants peuvent aller à l'école. Bien sûr, s'il y a un jour la possibilité de retourner en Syrie, si le pays était sûr, nous y retournerions en un clin d'œil. » ³

¹ HCR, rapport statistique 2019

² Personnes reconnues par un Etat, et donc, détentrices d'un titre de séjour.

³ HCR Rapport statistique 2019

En Europe

Source principale : site d'eurostat⁴

Sources secondaires : site de touteurope, sites du HCR, site ONU info, site de l'OIM

Au 15 novembre, selon l'OIM⁵, plus de 91 500 personnes sont arrivées en Europe par la Méditerranée au cours de l'année 2019, plus de 1 000 sont mortes en tentant de la traverser et plus de 8 300 ont été interceptées en mer et rapatriées en Libye.⁶

Augmentation de la demande d'asile :

En 2019, **612 700 primo-demandeurs d'asile (mineurs accompagnants inclus)** ont introduit une demande de protection internationale dans les Etats membres de l'Union Européenne, soit une hausse de 12% par rapport à 2018.

Le plus grand nombre de demandes concerne : l'Allemagne (23% du total), la France (20%), l'Espagne (19%), la Grèce (12%), l'Italie (9%).

Cependant des baisses relatives ont été enregistrées en Italie (- 34%), en Allemagne (- 12%), en Autriche (-7%).

Ce nombre inclut près de 14 000 mineurs non accompagnés.

Nombre de primo demandeurs par million d'habitants :

L'Europe a reçu, en 2019, près de 1 400 primo demandeurs par million d'habitants.

Trois pays ont connu un nombre de primo demandeurs beaucoup plus élevé : Chypre (près de 14 500), Malte (environ 8 000), la Grèce (près de 7 000). D'autres pays européens ont reçu moins de 100 primo demandeurs par million d'habitants : la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la Lettonie. L'Allemagne et la France, quasiment au coude à coude, ont, quant à elles, reçu environ 1 700 primo demandeurs par million d'habitants.

L'externalisation de l'asile

Avec le sommet de La Valette (novembre 2015) et l'accord U.E- Turquie (mars 2016), l'externalisation de l'asile s'accroît, se formalise.

« Des Fonds européens en échange de plus de contrôle aux frontières. Des réadmissions plus simples. Des expulsions accélérées. C'est désormais ce qui est au cœur des politiques d'immigration et d'asile, tant au niveau national que continental. L'objectif est clair : impliquer davantage les pays d'origine et de transit des migrants dans le contrôle des flux vers l'Union européenne. »⁷

La « monétisation des relations internationales conduit à une logique d'échange qui semble oublier les droits de l'homme et le destin de milliers de personnes sur le continent africain et asiatique. Une logique qui s'applique aux pays situés sur la route de la migration, avec le risque que des dictatures, telles que l'Érythrée ou le Soudan ou des régimes autoritaires comme la Turquie, tirent profit du rôle de partenaire que l'Union Européenne leur a attribué dans la lutte contre l'immigration, pour recouvrer une légitimité internationale, en tentant de faire passer au second plan les crimes que ces États ont commis. »⁸

De plus, « L'accord UE-Turquie ... a transformé cinq îles grecques de la mer Egée en prisons à ciel ouvert ...

« Au nom de la « protection des frontières de l'Europe », la frontière gréco-turque est le théâtre de nombreuses violations flagrantes des droits humains : atteinte à la dignité des personnes, atteinte à leur intégrité physique, atteinte à leur vie. La violence aux frontières terrestres et maritimes est à son paroxysme. »⁹

« Dans la nuit du 14 au 15 octobre 2019, un incendie s'est déclenché dans le camp d'étrangers-es de Vathy, sur l'île de Samos, détruisant environ 600 abris et laissant dans un total dénuement des centaines d'exilés-es

⁴ La France ne comptabilise pas les demandes, les accords, de la même manière que les autres Etats européens. Dans ce document, dans la partie « En Europe », ce sont les données d'eurostat qui ont été retenues ; dans la partie « En France », ce sont les données de l'OFPRA qui ont été retenues.

⁵ OIM : Office International des Migrations

⁶ Voir l'article du journal « *Le Monde* », « *La Méditerranée, cimetière caché de migrants* », 10 juillet 2019

⁷ Sara Prestiani, « *L'externalisation, nouveau pilier européen de l'asile* »

⁸ Ibid

⁹ GISTI, « *Hotspot de Samos, l'enfer à la frontière Gréco-Turque* », rapport de mission 2019

bloqués-es sur l'île. Quelques semaines plus tôt, dans le Hotspot de Moria, sur l'île de Lesbos, un incendie avait provoqué la mort d'une femme et d'un enfant et déclenché une révolte des personnes migrantes. »¹⁰

« Dans la même période, Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, s'adressant aux autorités grecques, a déclaré que « des mesures urgentes sont nécessaires pour remédier aux conditions de vie épouvantables de milliers d'êtres humains » avant de prédire que « si elle n'est traitée de toute urgence et de manière adéquate, cette situation catastrophique, combinée aux tensions existantes, risque de provoquer de nouveaux événements tragiques ». »¹¹

Principaux pays d'origine des demandeurs d'asile

Dans la continuité de 2016, 2017, et 2018 les **Syriens** ont été les plus nombreux à demander une protection internationale (74 400), suivis par les **Afghans** (52 500). Les Vénézuéliens sont passés à la troisième position, avec 44 800 primo demandeurs, essentiellement en Espagne.

Les décisions prises :

Les Etats membre de l'Union Européenne ont accordé une protection à près de 300 000 personnes (mineurs accompagnant inclus)¹², 27% sont originaires de Syrie.

Le plus grand nombre de personnes ayant obtenu une protection a été enregistré en Allemagne (116 200 personnes), suivie de la France, de l'Espagne et de l'Italie : ces quatre Etats totalisent plus des 3/4 des décisions positives dans l'U.E.

La protection accordée : en dominante, le statut de réfugié (48% des décisions positives), puis, à quasi égalité, la protection subsidiaire ou le statut humanitaire.

Le taux de reconnaissance diffère beaucoup selon les nationalités. En première instance, le taux de reconnaissance au statut de réfugié, à la protection subsidiaire, ou, au statut humanitaire, varie de 4% pour les Géorgiens, 6% pour les Albanais, à 96% pour les Vénézuéliens, 85% pour les Syriens, 54% pour les Afghans.

En France

Source : rapport d'activité **2019** de l'OFPRA¹³

1. La demande d'asile

Augmentation de la demande d'asile

Le nombre de demandes d'asile a atteint 132 826, soit une augmentation de 7,4% par rapport à l'année précédente, ce qui est moindre que les années antérieures.

Ce nombre inclut les réexamens, et les mineurs accompagnants.

Si l'on s'en tient aux primo-demandeurs, hors mineurs accompagnants, ce nombre est de **101 513**, contre 91 918 en 2018, soit **une évolution de 10,3%**.

La demande concernant les mineurs isolés progresse peu : de 742 premières demandes à 755 en 2019.

Cette progression est régulière depuis 5 ans, néanmoins, « ce volume reste très en deçà du nombre de mineurs isolés pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance des Conseils départementaux ».

¹⁰ Ibid

¹¹ Ibid

¹² Exactement 295 800, selon Eurostat, en plus accueil de 21 200 réfugiés réinstallés

¹³ Dans les pages suivantes, les parties en italique sont extraites de ce rapport d'activité.

Les mineurs accompagnants : 21 841 enfants. Comparativement au nombre de premières demandes adultes, ces enfants viennent d'Europe (8 966), mais aussi d'Asie (Syrie, Irak).

Principales nationalités des primo-demandeurs de protection

Hors mineurs accompagnants, les premières demandes de protection viennent de ressortissants de : Afghanistan, Guinée, Géorgie, Albanie, Bangladesh, Côte d'Ivoire, Haïti, Nigéria, Mali, République Démocratique du Congo.

- Avec 9 173 premières demandes, l'Afghanistan est le premier pays de provenance des demandeurs d'asile. « L'augmentation continue de la demande afghane peut notamment s'expliquer par la poursuite de la dégradation de la situation sécuritaire dans les provinces d'origine des demandeurs d'asile, du fait des combats entre les groupes d'insurgés et les autorités, de la présence de l'organisation Etat islamique dans certains districts et de la poursuite des expulsions de membres de la diaspora afghane installée au Pakistan et en Iran. »
- La Guinée est le deuxième pays de provenance des demandeurs d'asile, avec 6 029 premières demandes. « La situation en Guinée se cristallise autour de l'organisation d'un référendum sur la Constitution lors des législatives à venir au cours de l'année 2020. De nombreuses manifestations de protestation ont eu lieu contre une révision constitutionnelle ouvrant la voie à un troisième mandat du président sortant Alpha Condé. Ces manifestations ont été émaillées de violences et de réactions disproportionnées des forces de l'ordre. »
- Les demandes albanaises (5 598) et géorgiennes (5 780) demeurent importantes mais en légère diminution au cours du 2^e semestre 2019. Les demandes des ressortissants d'Albanie et de Géorgie, pays d'origine sûrs, sont traitées en procédure accélérée.
- La demande bangladaise, 5 457 premières demandes, a augmenté de 49% ; ces arrivées sont essentiellement masculines (9% de femmes parmi les demandeurs).
« ... les récits continuent de s'articuler autour d'un engagement politique, majoritairement auprès d'un parti de l'opposition, mais également auprès d'un parti islamiste, voire du parti au pouvoir.
... L'appartenance à une minorité confessionnelle, majoritairement hindoue, est également fréquemment invoquée. »
- La demande haïtienne a fortement augmentée (4 420).
« Depuis la tentative avortée du gouvernement haïtien d'augmenter les prix du carburant en juillet 2018 et la révélation du scandale Pétrocaribe, qui apparaît, selon les premières analyses, comme la plus grande opération de corruption et de détournement de fonds de l'histoire du pays, Haïti traverse une grave crise politique, économique et sociale. »
- Les premières demandes d'asile de Côte d'Ivoire (4 689) incluaient 52% de femmes.
« Les demandes d'asile fondées sur les problématiques d'ordre sociétal restent les plus nombreuses. »
- Avec 2 270 premières demandes dont 45% de femmes, les demandes d'asile syriennes sont en baisse depuis la deuxième année consécutive, contrairement à l'ensemble de l'Europe. En incluant les mineurs accompagnants, la Syrie reste parmi les principales nationalités des primo-demandeurs de protection internationale en 2019.¹⁴

Caractéristiques sociodémographiques des primo-demandeurs

32,5% des demandeurs sont des femmes.

Cependant, les femmes représentent quasiment la moitié des primo-demandeurs (entre 44 et 51%) : en Côte d'Ivoire, RDC, Syrie, Venezuela, Nigéria, Haïti, Albanie, Géorgie.

« Les femmes demeurent largement majoritaires dans les situations de rupture de la vie maritale. »

L'âge moyen des demandeurs est légèrement en baisse, il est de 30,7 ans.

Cependant, « Il faut noter une moyenne d'âge particulièrement basse pour les demandeurs d'asile afghans (26,4 ans) avec une représentation masculine de 94% au sein de cette demande, premier flux de demandeurs en 2019. »

¹⁴ Voir la page 21 jointe du rapport d'activité de l'OFPRA

Répartition de la demande d'asile sur le territoire national

Comme ces dernières années, **l'Île de France** et les régions **Auvergne-Rhône-Alpes** et **Grand-Est** demeurent les premières régions de résidence des demandeurs d'asile.

Cependant l'Île de France connaît une légère baisse, passant de 36% de demandeurs d'asile à 33% bien que les demandes d'asile enregistrées en GUDA¹⁵ n'aient pas variées depuis 2018, soit 46% des demandes. On peut estimer que 13% des demandeurs ont été orientés vers une autre région.

Le nombre de demandes d'asile a augmenté de manière significative : en Provence-Alpes-Côte d'azur (particulièrement à Nice) et en Hauts de France.

La demande **d'asile Outre-mer** a augmenté de 113%, passant de 4 207 demandes à 8 964, (c'est-à-dire retrouvant le taux de 2017), essentiellement en Guadeloupe, Martinique et Mayotte.

Dans leur grande majorité les demandes en Guadeloupe et en Martinique sont d'origine haïtienne. Il en est de même en Guyane, cependant la demande syrienne augmente dans ce département¹⁶.

L'arrivée de demandeurs d'asile, suite aux missions de relocalisation de l'OFPRA

11 missions en Italie, 6 missions à Malte, afin d'entendre des migrants sauvés en mer, demandeurs d'une protection internationale.

Ces missions ont permis la relocalisation de près de 500 personnes, principalement originaires du Soudan, de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Mali, du Cameroun.

Les procédures accélérées

40 677 demandes d'asile ont été placées en procédure accélérée, soit 8% de plus qu'en 2018 mais, par rapport à la demande globale, la part de procédures accélérées est en baisse (de 37,2% à 31%).

En dominante, il s'agit des demandes de ressortissants de pays dit « d'origine sûr » : la Géorgie, l'Albanie, le Sénégal, l'Arménie. Mais aussi l'Afghanistan « ... dont les motifs de placement en procédure accélérée sont principalement la fraude et le refus du demandeur d'asile de donner ses empreintes digitales ».

Les publics particulièrement vulnérables

L'OFPRA accorde une grande attention aux publics « particulièrement vulnérables » : victimes de la traite des êtres humains, victimes de torture, mineurs non accompagnés, D.A. victimes de leur orientation sexuelle, femmes victimes de violence.

- 755 mineurs non accompagnés ont sollicité l'asile en 2019.

En dominante, ils viennent d'Afghanistan, de RDC, de Guinée. Dans leur grande majorité, ils sont âgés de 16 ans, au moins ; cependant 7,2% ont moins de 14 ans. Plus de 70% sont des garçons.

- Les victimes de torture et de traumatisme

« ... les allégations de tortures subies dans le cadre de mesures coercitives de la part des forces de l'ordre, civiles ou militaires, continuent en 2019 à être exprimées par les demandeurs d'asile en provenance de nombreux pays.

Des « allégations de torture « privée » continuent à progresser et se constatent, notamment, dans les récits de demandeurs d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne qui font état de tortures subies au long de leur parcours migratoire, singulièrement en Lybie ».

- L'orientation sexuelle et l'identité de genre

¹⁵ GUDA : Guichet unique de demande d'asile

¹⁶ A ce sujet, voir l'article de *Libération* du 11 septembre 2020 « *De la Syrie à la Guyane, pour Sanaa, la France par la porte dérobée* ».

« Les personnes LGBTI expriment en premier lieu des craintes à l'égard d'agents persécuteurs qui appartiennent à leur entourage proche, leur famille, leur voisinage ou leur communauté d'origine et les rejettent, puis en second lieu, elles évoquent l'impossibilité de se prévaloir utilement de la protection des autorités. »

- La traite des êtres humains

La traite à des fins d'exploitation sexuelle : ce motif a été le plus souvent invoqué par des femmes et jeunes filles originaires du continent africain : Nigéria mais aussi Côte d'Ivoire, Guinée, RDC ...

L'OFPRA est particulièrement attentive au cas complexe du Nigéria, en effet « la demande d'asile du Nigéria est instrumentalisée par les réseaux de trafiquants d'êtres humains contraignant, parfois par la violence, leurs victimes majeures et mineures à déposer une demande d'asile afin qu'elles régularisent leur situation administrative sur le territoire français, en vue d'une pérennisation de l'exploitation, dans le cadre de servitude pour dettes. »

La traite aux fins d'exploitation par le travail : en particulier dans la demande d'asile bangladaise. « Il s'agit de femmes ou d'hommes disant avoir été contraints au travail forcé soit dans le cadre familial, soit par des réseaux organisés aux activités criminelles multiples au Bangladesh, en Europe, dans les pays du Golfe. »

« ... Enfin, il a été constaté que de nombreux demandeurs en provenance surtout d'Afrique subsaharienne, mais également du Bangladesh, disent avoir été victimes d'exploitation sexuelle et/ou par le travail au cours de leur parcours migratoire dans les pays de transit (Libye, pays du Maghreb ...) »

- Les femmes victimes de violence

« Les demandeuses d'asile de tous pays de provenance, qu'il s'agisse ou non d'un pays en conflit armé, invoquent très fréquemment des violences sexuelles. Les femmes en provenance de RDC, de Centrafrique, d'Irak, de Syrie expliquent régulièrement que ces violences leur ont été infligées selon la logique de l'arme de guerre. Surtout, elles sont de plus en plus nombreuses à évoquer des violences sexuelles dans les pays de transit tels que la Libye, le Maroc et la Turquie. »

2. Les décisions

36 139 personnes ont été reconnues réfugiées, ou sont bénéficiaires de la Protection subsidiaire, en 2019, à l'OFPRA ou à la CNDA.

En incluant les mineurs accompagnants : 45 988 personnes ont été nouvellement protégées en 2019.

Ce nombre est supérieur au nombre de personnes protégées en 2018, mais le taux d'accord est légèrement en baisse à l'OFPRA, alors qu'il est en hausse à la CNDA où les annulations représentent 38,3% des décisions positives.¹⁷

Le nombre d'accords au titre de la Protection Subsidiaire (PS) demeure quasiment à l'identique : 12 805 personnes.

¹⁷ Depuis 2016, les annulations de la CNDA avaient signifié de 24% à 27% des décisions positives.

Principales nationalités des demandeurs admis au statut de réfugié ou à la protection subsidiaire :

	2019	2018
- Soudan :	3 960 accords dont 826 PS	3 684 dont 793 PS
- Guinée :	1 983 accords dont 277 PS	1 688 dont 303 PS
- Syrie :	3 207 accords dont 1 694 PS	3 898 dont 2 519 PS
- Afghanistan :	6 244 accords dont 5 233 PS	5 500 dont 4 883 PS
- Côte d'Ivoire :	1 555 accords dont 278 PS	1 086 dont 183 PS
- Erythrée :	1 371 accords dont 8 PS	1 306 dont 2 PS
- RDC :	1 322 accords dont 220 PS	1 107 dont 178 PS
- Chine :	1 200 accords	1 329
- Somalie :	1 009 accords dont 714 PS	883 dont 621 PS
- Bangladesh :	905 accords dont 249 PS	830 dont 234 PS
- Turquie :	901 accords dont 15 PS	684 dont 23 PS
- Albanie :	807 accords dont 577 PS	1 070 dont 844 PS
- Irak :	835 accords dont 81 PS	1 008 dont 163 PS

- Le taux de protection des mineurs non accompagnés est élevé et connaît une forte progression depuis 2013 : de 33% (56,7% en incluant les protections de la CNDA) à 67% (81,5% en comptant les protections de la CNDA), soit 561 personnes protégées dont 102 bénéficiaires de la protection subsidiaire.
- La protection des femmes : 8 291 personnes à l'OFPRA, dont 2 357 PS ; 4 605 personnes protégées, à la CNDA dont 1 450 PS ; soit un total de 12 896 femmes reconnues réfugié ou bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Le % de reconnaissance par l'OFPRA est plus élevé que pour l'ensemble (hommes et femmes) des personnes protégées en 2019.

- L'OFPRA a conduit 15 missions de réinstallation au Moyen-Orient et au Sahel
Ces missions sont conduites en coopération avec le HCR, dans le but de transférer des personnes « particulièrement vulnérables », enregistrées par le HCR, se trouvant dans un pays de 1^{er} accueil (le plus souvent dans un camp géré par le HCR) vers un pays tiers.
Au Moyen-Orient, dans le prolongement des missions au bénéfice des Syriens : 4 missions en Turquie, 3 au Liban, 1 en Egypte.
Au Sahel, à sept reprises, dans le prolongement des missions initiées en 2018 :
... « à chaque fois pour entendre une centaine de personnes. Les 4 missions menées au Tchad ont permis d'entendre des ressortissants soudanais, centrafricains et érythréens. Au Niger, des ressortissants érythréens, nigériens, maliens, soudanais et somaliens ont été auditionnés au cours de 3 missions. Dans ce dernier pays, il s'agit soit de familles installées de longue date au Niger après avoir fui leur pays et protégées par le HCR, soit de personnes évacuées de Libye, où elles ont été victimes de persécutions, le plus souvent dans des centres de détention illégaux, conformément au « mécanisme de transit d'urgence » conclu entre le HCR et le Niger »
Les personnes entendues, au cours de ces missions, sont placées sous la protection de l'Etat, dès leur arrivée en France, et pris en charge par les associations assurant hébergement, soins, aide à l'insertion...
4 652 personnes « particulièrement vulnérables » (donc 4 652 statuts, inclus dans les accords de l'année) sont arrivées en France grâce à ces missions de réinstallation.
- Enfin, conformément à l'engagement présidentiel d'octobre 2018, la France a accueilli, en 2019, près de 500 femmes et enfants yézidis, qui résidaient dans les camps de réfugiés du Kurdistan irakien.

3. Les personnes protégées

A fin décembre 2019, 308 583 personnes sont protégées par l'OFPPRA¹⁸, soit 244 501 réfugiés, 62 561 bénéficiaires de la protection subsidiaire, 1 521 apatrides¹⁹.

Les pays de provenance les plus représentés, parmi les réfugiés sont : le Sri Lanka, la RDC, comme les années passées, et le Soudan qui accède désormais à la troisième place, avant la Russie.

Les Syriens et les Afghans sont, pour beaucoup, bénéficiaires de la protection subsidiaire. Mais, si on cumule les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire, leur nombre respectif est comparable, voire supérieur, au nombre de ressortissants soudanais ou congolais (RDC) protégés.

D'après les estimations de l'OFPPRA, près de 40% des personnes protégées, habitent en Ile de France ; la Seine-Saint-Denis est le département français comptant le plus grand nombre de réfugiés, soit plus de 30 000 personnes (hors mineurs accompagnants).

¹⁸ Il s'agit d'estimations, dans la mesure où l'OFPPRA n'est pas toujours au courant des naturalisations.

¹⁹ Hors mineurs accompagnants

Deuxième partie

Législation

- La reconnaissance de la qualité de réfugié : texte de référence international et instances décisionnaires en France
- La reconnaissance de la qualité de réfugié : deux statuts
- Les pays d'origine sûrs
- La procédure accélérée
- La loi sur l'asile de juillet 2015
- La loi sur l'asile 2018

La reconnaissance de la qualité de réfugié

Texte de référence international pour la reconnaissance de la qualité de réfugié

La Convention de Genève (1951), traité international, définit les modalités selon lesquelles un Etat doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes.

Elle stipule que toute personne « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouvant hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* »²⁰ doit être reconnue réfugiée.

La Convention de Genève a été ratifiée par la France en 1952. Elle a été complétée par le protocole de New-York de 1967, protocole ratifié par la France en 1971.

Les instances décisionnaires en France

L'Office Français de Protection de Réfugiés et Apatrides (OFPRA) est le seul compétent pour instruire les demandes d'asile.

De 1952, date de sa création, à 2007, l'OFPRA était sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères.

Depuis 2007, le Président du conseil d'administration de l'Office est nommé par décret sur proposition du ministre de l'intérieur.

Actuellement 20 personnes composent le conseil d'administration de l'OFPRA : 6 parlementaires en France ou représentants de la France au parlement européen, 8 secrétaire général ou directeur d'un ministère (Intérieur, Affaires étrangères, Budget, Droit des femmes ...), 1 représentant du personnel de l'Office, 1 représentant du HCR, et trois personnes qualifiées, plus une personnalité nommée par le Premier ministre.

Suite au départ du directeur de l'OFPRA, Pascal Bryce, en décembre 2018, l'Office est resté plusieurs mois sans directeur général. Julien Boucher lui a succédé en avril 2019.

²⁰ Les opinions politiques étant une raison, parmi d'autres, de demander, et obtenir, le statut de réfugié, le terme « réfugié politique » est souvent utilisé abusivement.

Au 17 avril 2019, Jean-François Monteils a été nommé Président de l'Office, par décret du Président de la République.

La Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)

Les décisions de l'OFPRA sont susceptibles de recours devant une juridiction administrative, la Cour Nationale du Droit d'Asile.

Cette juridiction s'est appelée Commission des Recours des Réfugiés (CRR) de 1952, date de sa création, à fin 2007.

Suite à un rejet de l'OFPRA, les demandeurs d'asile ont 30 jours pour déposer un recours. Ce recours doit être rédigé en français.

La reconnaissance de la qualité de réfugié : deux statuts

L'asile conventionnel, en référence à la Convention de Genève, est le statut le plus protecteur; l'Etat français se substitue à l'Etat dont le réfugié a la nationalité.

Les réfugiés ont, de droit, un titre de séjour de 10 ans (sur lequel est mentionnée la qualité de réfugié) et les mêmes droits que les ressortissants nationaux, sauf le droit de vote.

La protection subsidiaire (PS) : elle est accordée aux demandeurs menacés dans leur pays mais ne pouvant prétendre au statut de réfugié conventionnel.

Les motifs pour lesquels cette protection peut être accordée le sont, en dominante, au titre de :

- « torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants », ou
- « violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé ».

Les bénéficiaires de la protection subsidiaire ont un titre de séjour de 4 ans, une carte « vie privée, vie familiale », renouvelable.

Les pays d'origine sûrs

Cette notion a été introduite par la loi sur l'asile de 2003.

Un pays est considéré comme sûr « s'il veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie, de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

La liste de ces pays est examinée régulièrement par le conseil d'administration de l'OFPRA; elle est éventuellement modifiée par ce même conseil ou par injonction du Conseil d'Etat.

La demande d'asile des personnes originaires de ces pays est traitée en procédure accélérée.

La procédure accélérée

Lorsque le préfet a refusé le séjour, aux motifs suivants :

- la personne vient d'un pays d'origine dit « sûr »
- la personne constitue « une menace grave à l'ordre public »
- la demande d'asile est considérée comme « frauduleuse ou abusive »

Le séjour est refusé mais la personne peut saisir l'OFPRA d'une demande d'asile selon « la procédure accélérée », c'est-à-dire un examen rapide de la demande : 15 jours pour une première demande, 96h en réexamen. Bien que rapides, ces demandes font l'objet d'un examen individuel.

En 2019, 31% des premières demandes ont été traitées en procédure accélérée.

La loi sur l'asile de 2015

Loi 2015-925 du 29 juillet 2015, portant réforme du droit d'asile

Les modifications du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers, et du droit d'asile) sont l'aboutissement de deux années de concertations.

Les points essentiels de cette loi :

Meilleure garantie des droits des demandeurs d'asile²¹

- Le recours devant la CNDA devient suspensif pour les demandeurs d'asile en procédure accéléréeⁱ²²
- Prise en compte de la « vulnérabilité » du demandeur d'asile à tous les stades de la procédure, par l'OFII (au guichet unique, lors de l'enregistrement de la demande) et/ou l'OFPRA, afin d'accélérer ou décélérer les procédures en fonction des traumatismes subis par les requérants.
- Le requérant peut se faire assister d'une tierce personne lors de son entretien à l'OFPRA, par : un avocat (présence de droit) rémunéré par le demandeur ; ou un représentant d'une association (les associations doivent avoir été agréées par l'OFPRA).
- Une offre de prise en charge, incluant le versement d'une allocation financière – l'ADA – (Allocation de Demande d'Asile)²³ est proposée à chaque requérant quelle que soit la procédure, normale, accélérée ou Dublin. L'allocation tient compte de la composition familiale et du mode d'hébergement.

Meilleure gestion de l'hébergement

L'hébergement devient « directif », c'est-à-dire que le demandeur doit accepter la place CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) ou HUDA (Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile) ou AT-SA (Accueil temporaire, Service de l'Asile) qui lui est proposée par l'OFII au moment de l'enregistrement de sa demande d'asile, et ce, quel que soit le lieu géographique.

Instauration d'un « guichet unique » de la demande d'asile

Le guichet unique

Les préfectures et l'OFII s'associent dans un même lieu géographique²⁴ qui peut être la préfecture, la délégation territoriale de l'OFII, un lieu tiers ... afin d'assurer les missions de ces deux partenaires : l'enregistrement de la demande d'asile par la préfecture, l'orientation et la prise en charge des demandeurs par l'OFII.

A l'issue de ces rendez-vous, une « Attestation de demande d'asile », valant titre de séjour, est remise au demandeur ainsi qu'un dossier pour introduire sa demande à l'OFPRA, dans un délai impératif de 21 jours.

²¹ Inscription dans le CESEDA de la directive européenne « procédures » du 26 juin 2013 du RAEC (régime d'asile européen commun).

²² Procédure accélérée : nouvelle appellation de la « procédure prioritaire »

²³ L'ADA remplace l'ATA (allocation temporaire d'attente)

²⁴ Selon le schéma territorial suivant : les 34 points d'enregistrement disposant d'une borne Eurodac.

Le premier-accueil (ou pré-accueil)

Il est réalisé par un prestataire externe, sélectionné selon une procédure de marché public.

Les fonctions de ce premier-accueil :

- Renseigner, en ligne, le formulaire de demande d'asile (pour le compte du demandeur)
- S'assurer de la complétude du dossier
- Fournir des photos
- Prendre rendez-vous avec le « guichet unique », pour le demandeur d'asile, et lui remettre une convocation

Les délais :

La loi prévoit un délai de 3 jours (10 jours à la rigueur, en cas d'afflux massif de demandeurs) entre la présentation d'un demandeur d'asile au pré-accueil et son enregistrement par le « guichet unique ».

2018 : nouvelle modification du CESEDA

« **Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif, une intégration réussie** » a été définitivement adoptée le 1^{er} août 2018.

Modifications du CESEDA :

- Réduction des délais de demande d'asile : de 120 jours à 90 jours ; « Si, à leur arrivée sur le territoire, elles mettent plus de 90 jours (60 jours en Guyane) pour déposer une demande d'asile, les personnes verront leur situation examinée en procédure accélérée, sans droit à l'hébergement ni à la moindre allocation»²⁵.
- Allongement de la durée de rétention administrative, y compris avec des enfants mineurs. Elle passe de 45 jours à 90 jours.
- Report de l'intervention du « Juge des libertés et de la détention »
« En 2017, dans les CRA (Centres de rétention administrative) où la Cimade intervient en métropole, 23% des personnes ont été libérées par le JLD lors de la première audience. »²⁶
- Banalisation des audiences par visio-conférences.
- Durcissement de l'accès à la nationalité pour les jeunes nés à Mayotte.
- Fichage des mineurs isolés.
- Possibilités pour les préfetures de passer outre les avis médicaux dans le cadre de la procédure de régularisation pour raison de santé.

²⁵ Site de La Cimade « Décryptage de la loi asile et immigration »

²⁶ Site de la Cimade « Décryptage de la loi asile et immigration »
